MEOWAN

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL · TÉLÉPHONIE FIXE

Ligne SIP France fixes et mobiles

5 novembre 2026
date du récapitulatif

MEOWAN SASU, 12 rue du 8 Mai, 62250 Marquise · SIREN 108 547 027 · opérateur déclaré à l'Arcep (code MOWN) · service client : support@meowan.fr, espace client my.meowan.fr, chat sur meowan.fr

> Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de cette offre de services, comme l'exige le droit de l'Union[1]. Il permet de comparer les offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents : la fiche d'information standardisée de l'offre et les conditions générales de vente (meowan.fr/cgv.html).

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- **Ligne de téléphonie fixe sur IP** : un numéro fixe (01 à 05), nouveau ou conservé, un appel simultané, standard Centrex.tel avec applications mobile et ordinateur.
- **Appels** : illimités vers les fixes de France métropolitaine, mobiles de France métropolitaine, dans le cadre d'un usage raisonnable (CGV, article 13.5).
- **Équipement** : non fourni ; la ligne s'utilise sur un poste IP, un ordinateur ou un mobile, avec votre propre accès Internet.

DÉBIT DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS

Sans objet : ce service n'est pas un service d'accès à l'internet. Sa qualité dépend de la connexion Internet utilisée.

PRIX

- **Abonnement** : 9,60 € par mois et par ligne.
- **Frais uniques** : mise en service offerte.
- **Options** : appel simultané supplémentaire 2,40 € par mois, numéro fixe supplémentaire 1,20 € par mois.
- **Communications facturées** : 0,96 c€ la minute vers les fixes et 2,88 c€ vers les mobiles en France, à la minute pleine, au-delà de l'usage raisonnable ; international et numéros surtaxés fermés par défaut, ouverts sur demande à la grille publiée sur my.meowan.fr/tarifs.

DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

Contrat sans engagement, à durée indéterminée (CGV, article 4.4). L'abonnement se renouvelle le 1er de chaque mois ; le mois de souscription est facturé en entier et les jours qui précèdent la souscription sont remboursés au prorata sur la facture suivante (article 8.12). Résiliation à tout moment depuis l'espace client, par courriel à support@meowan.fr ou par courrier, avec effet au plus tard dix jours après la demande (articles 4.4 et 11). Aucun frais de résiliation.

FONCTIONNALITÉS POUR LES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

Appels d'urgence gratuits, dont le 114 (personnes sourdes, malentendantes, aphasiques ou dysphasiques). L'offre ne comporte pas de fonctionnalité spécifique supplémentaire.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

- **Urgences** : appels d'urgence gratuits ; ils dépendent de l'accès Internet et de l'alimentation électrique et peuvent être indisponibles en cas de coupure (CGV, article 13.3).
- **Portabilité** : numéro conservé en arrivant (comprise) ou en partant ; le portage sortant vaut résiliation.
- Droit de rétractation de 14 jours après une souscription à distance (CGV, article 24 ; formulaire en annexe A des CGV). Réclamations, médiation de la consommation et recours : article 25 des CGV.

Ce récapitulatif fait partie du contrat.

[1] Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ; règlement d'exécution (UE) 2019/2243 ; article L. 224-42-2 du Code de la consommation. Prix en euros. Récapitulatif établi le 5 novembre 2026 pour l'offre « Ligne SIP France fixes et mobiles ».